

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT





FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES









Le bac d'ordures ménagères est pucé, les levées sont comptabilisées pour le calcul de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Dans une année civile, vous payez un forfait de 20 levées, au-delà c'est un coût à la levée supplémentaire.

COLLECTE SÉLECTIVE









Début de la tournée à 10h00, sauf en période estivale où elle débute à 18h00.

GÉNÉRAL

Les déchets sont facturés via la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sur la taxe foncière.

Si l'un des bacs n'a pas été vidé, le laisser dehors et contacter le SICTOM.

Les 1^{er} janvier et 25 décembre sont les deux seuls jours fériés où il n'y a pas de collecte (voir calendrier de collecte).

En période hivernale, les tournées (selectives et ordures ménagères) peuvent être impactées par les conditions climatiques (neige, verglas...)

Veiller au bon stationnement des véhicules et à l'élagage des arbres afin de ne pas gêner le passage des bennes de collectes.



COMPOSTAGE







Les déchets « humides »

épluchures, fruits et légumes moisis, marc de café, filtre à café, sachet de thé

Les déchets « secs »

mauvaises herbes (non montées en graine), fleurs fanées, feuilles mortes, brindilles, tailles d'arbustes broyées, tonte de qazon séchée au préalable

En quantité limitée

épluchures d'oignons, d'agrumes, coquilles d'œufs, coquilles d'huîtres concassées



FIN DE STOCK!

Arrêt de la vente de composteurs au profit d'une subvention à l'achat d'un composteur ou lombricomposteur ou bokashi.

BORNES À VERRE







Ne rien déposer autour des bornes si elles sont pleines Seuls les pots, bocaux, bouteilles en verre et bouteilles de parfum sont à jeter dans les bornes

Miroirs, vitres, vaisselle et poteries à apporter en déchèterie

BORNES POUR LES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

La borne est pleine ?

Repassez ultérieurement. Les dépôts sauvages autour des bornes nuisent à leur utilisation.



PLUS SIMPLE!

C'est un emballage ou un papier? Il va dans le bac à tri

Définition : L'emballage est l'ensemble des éléments vendus avec le produit pour en assurer sa présentation, sa conservation, son transport et communiquer des informations aux consommateurs.

À partir du 1^{er} janvier 2023

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SE TRIENT









TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON SE TRIENT









Boîtes de conserves, canettes



Aérosols et bouteilles



Couvercles et opercules



Tubes de crème



Barquettes alimentaires



Capsules et muselets









Cahiers et feuilles



Enveloppes





DÉCHÈTERIES

ACCÈS

L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants, aux entreprises et associations, aux organismes d'aide à la personne et aux collectivités, sur présentation d'un pass'déchèterie.

Depuis le départ de la commune de Roinville-sous-Auneau du syndicat, l'accès à la déchèterie reste autorisé, sur présentation d'une carte de Chartres Métropole. aux habitants des communes limitrophes (sous réserve du maintien de la convention entre Chartres Métropole et SITREVA)

SCANNEZ-MOI ORCode vers le site internet de SITREVA pour faire la demande de carte pour un particulier

LES DÉCHETS ACCEPTÉS





MÉTAUX







HUILES DE VIDANGE















BATTERIES









DE FRITIIRFS

OÙ ET QUAND?

Ouarville

07 48 11 00 70

9h à 12h45 -14h à 17h45















Les Villages Vovéens

07 48 11 00 66

9h à 12h45 -14h à 17h45









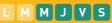




Angerville

07 48 11 00 65

9h à 12h45 -14h à 17h45





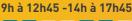








07 48 11 00 64











FAQ

Extension des consignes de tri

?

Faut-il laver les emballages avant de les jeter dans la poubelle ?

→ Non, c'est inutile, il faut seulement bien les vider. Même sale, un emballage doit être trié.

Les bacs vont-ils être changés?

- → Les anciens modèles de bacs, au couvercle bleu/vert, seront changés au fil du temps, en fonction de leur usure.
- → Si le bac est trop petit, c'est à l'habitant de demander un bac plus grand, grâce au formulaire de demande d'intervention, disponible sur le site internet.
- → Les guides de tri seront changés sur tous les bacs.

La fréquence des passages va-t-elle être programmée toutes les semaines ?

→ Non. Une réflexion pourra être menée dans les années à venir.

Peut-on toujours se fier aux logos sur les emballages pour les trier ?

- → Le tri devient plus simple, si ce sont des emballages ou du papier, ils se jettent dans le bac de tri, tout en veillant qu'ils ne soient pas des produits dangereux (à apporter en déchèterie)
- → Désormais, une consigne de tri peut être indiquée sur l'emballage

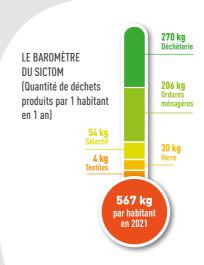


Tous les plastiques se trient?

- → Non! On ne parle pas de matières qui se trient, mais d'emballages. Tous les emballages, qu'ils soient en métal, plastique ou carton et les papiers se trient dans la poubelle jaune.
- → Par exemple, une boite d'œufs en plastique, c'est un emballage, c'est donc à jeter dans la poubelle de tri. Une brosse à dents en plastique n'est pas un emballage, c'est à jeter aux ordures ménagères.

Est-ce qu'on peut jeter les petits déchets?

→ Il n'y a pas de taille minimum de déchets, tant que c'est un emballage ménager, qu'il soit en plastique, métal ou carton, il va dans la poubelle jaune.







SICTOM DE LA RÉGION D'AUNEAU

4 rue de la République - 28150 OUARVILLE 02 37 22 17 37

contact@sictom-region-auneau.com www.sictom-region-auneau.com